

**Groupe de travail permanent : « Politique Nutritionnelle »
Réunion du vendredi 13 juin 2014 – Compte-rendu**

Version validée le 25 septembre 2014.

1/ Introduction

Ambroise MARTIN, président du groupe de travail, accueille les participants.

Ordre du jour :

1/ Éléments de contexte :

- les travaux précédents du GT permanent « Politique nutritionnelle » ;
- révision du PNNS ;
- préparation de la nouvelle Loi de santé publique ;
- *Propositions pour un nouvel élan de la politique française de santé publique dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé*, faites par le Pr Hercberg dans son rapport à Mme La Ministre de la Santé, daté du 15 novembre 2013 ;
- Groupe de travail « État des lieux sur les mesures et préconisations de politique nutritionnelle : justifications scientifiques, effets directs et indirects » du Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé.

2/ Tour de table : présentation des structures participantes, attentes.

3/ Proposition de méthode de travail :

- présentation du document préparatoire ;
- travaux à conduire et échéance.

2/ Règles de fonctionnement d'un groupe de travail du CNA

Véronique BELLEMAIN, adjointe du président du CNA, rappelle les principales règles du fonctionnement des groupes de travail.

Les différents groupes travaillent par délégation de l'assemblée plénière du CNA. Tous les inscrits au groupe ne sont pas nécessairement membres du CNA plénier. Un document intitulé « règles de fonctionnement des groupes de travail du CNA » a été envoyé par mél aux participants. La présence à la réunion d'aujourd'hui implique l'acceptation des règles présentées dans ce document. Les principales sont les suivantes :

- La confidentialité des travaux

Le CNA a pour mission d'organiser des débats pour construire un consensus entre les acteurs. Les positions doivent pouvoir évoluer, s'enrichir mutuellement. La confidentialité des travaux est donc nécessaire pour ne pas bloquer les échanges. Les membres représentant des structures peuvent, bien entendu, communiquer à

leurs mandats le contenu des réunions, à condition que ceux-ci respectent cette confidentialité. Seuls les avis ou les documents équivalents sont rendus publics après validation par le CNA plénier.

- La représentativité

À l'exception des personnalités qualifiées, chacun participe au groupe en tant que représentant d'une structure, dont il porte les positions. Il est important d'assurer une cohérence entre les positions tenues au sein du groupe et en session plénière. De façon générale, les propositions des groupes de travail sont validées en session plénière et, s'il y a des modifications, elles portent sur des éléments ponctuels.

Il importe également, pour le processus de construction collective, que les mêmes personnes suivent le groupe sur la durée. Si, ponctuellement, un participant est contraint de se faire remplacer, le Secrétariat du CNA doit en être informé à l'avance. Le remplaçant doit avoir pris connaissance de tous les éléments qui lui permettront de participer aux débats. Ce devoir de s'informer est d'autant plus important que peu de réunions ont été prévues pour ce groupe de travail, un travail important devant être effectué entre chaque réunion.

- Les contributions

Toutes les formes de contributions sont possibles : elles peuvent être orales, écrites, porter sur des informations, des idées, des documents... La construction de la position du groupe de travail doit être collective. Dès lors, les membres ne doivent pas hésiter à envoyer au Secrétariat les documents qu'ils jugent pertinents. Le Secrétariat diffuse les informations reçues et/ou les intègre dans les réflexions.

- Site internet

Chaque participant a dû recevoir un identifiant et un mot de passe (ceux qui n'en disposeraient pas encore les recevront prochainement) afin d'accéder à un espace réservé aux membres du groupe de travail sur le site internet du CNA. Tous les documents pertinents y seront disponibles : comptes-rendus des réunions, documents préparatoires des prochaines réunions, bibliographie, etc. Le site internet est généralement mis à jour le vendredi.

Les membres du groupe peuvent communiquer entre eux en utilisant la liste de diffusion (non masquée) des messages transmis par le Secrétariat.

- Frais de déplacement

Les frais de déplacement des participants venant de province peuvent être pris en charge, dans les conditions précisées dans le document diffusé. Le Secrétariat doit être consulté pour accord préalable pour tout cas particulier. Le remboursement se fait sur présentation des titres de transport originaux.

Concernant la confidentialité, **A. MARTIN** précise que, au niveau européen, tous les documents intermédiaires doivent être diffusés au public sur demande.

V. BELLEMAIN souligne la différence qu'il peut exister entre une structure scientifique et une instance de débat, telle que le CNA. Les documents de travail intermédiaires d'une structure comme le CNA peuvent émettre des hypothèses de travail qui seront abandonnées par la suite, les positions étant amenées à évoluer au fur et à mesure de l'avancée des débats. **A. MARTIN** souligne que, lorsque les positions des membres du CNA divergent, les raisons de ces divergences doivent être explicitées, une meilleure compréhension des différents points de vue permettant d'arriver plus facilement à un consensus.

3/ Éléments de contexte

A. MARTIN : Des éléments de contexte ont été envoyés par mél aux participants avant la réunion, au premier rang desquels l'Avis du CNA de 2010 assurant le suivi des recommandations figurant dans les avis du CNA relatifs à la politique nutritionnelle (avis n°49, 2005), à la prévention de l'obésité infantile (avis n°54, 2005) et aux propositions de mesures pratiques pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de l'obésité infantile (avis n°55, 2006), qui va servir de base à l'actuel groupe de travail.

Les autres éléments de contexte remarquables sont :

- La future loi de santé publique (LSP), pour laquelle une déclaration de la Ministre de la santé est attendue dans les prochains jours.
- Le rapport du Pr. Hercberg « *Propositions pour un nouvel élan de la politique française de santé publique dans le cadre de la stratégie nationale de Santé* ». La mission du groupe de travail n'est

pas de se positionner sur ce rapport en tant que tel, mais certaines de ses thématiques entrent dans le champ de compétence du groupe de travail.

– Le groupe de travail « *État des lieux sur les mesures et préconisations de politique nutritionnelle : justifications scientifiques, effets directs et indirects* » du Fond Français pour l’Alimentation et la Santé (FFAS). Une articulation entre les deux groupes permettra d’éviter les redondances et d’optimiser le travail de chacun.

Constance BELLIN, FFAS : Le groupe de travail constitué par le FFAS est chargé de faire un état des lieux scientifique des mesures et préconisations de politique nutritionnelle. Les mesures de politique nutritionnelle qui ont été testées, préconisées ou mises en œuvre, que ce soit au niveau français ou au niveau européen, sont recensées. Seules les connaissances avérées ayant fait l’objet d’expérimentations sont prises en compte.

Un pôle d’experts travaille en parallèle à l’élaboration d’un premier état des lieux. La majorité des éléments bibliographiques et des contributions écrites devraient être fournies avant la mi-juillet. L’objectif est d’aboutir à un premier document de travail à la fin du mois de juillet, afin qu’il puisse être envoyé à un comité de relecture. Les parties prenantes seront ensuite réunies courant octobre, non pas pour conduire un débat sur le contenu du document, mais pour en analyser la véracité et l’objectivité. Le groupe de travail du FFAS, contrairement à celui du CNA, n’a pas pour mission de fournir des préconisations. L’échéance des travaux est prévue pour le début du mois de décembre.

Les membres du groupe de travail du CNA peuvent adresser les éléments bibliographiques dont ils disposeraient et qui pourraient intéresser la FFAS.

V. BELLEMAIN : À l’heure actuelle, le calendrier prévisionnel du groupe de travail du CNA ne peut pas être établi de façon précise. Les travaux dépendent pour beaucoup des éléments de contexte. Nous n’avons pas à ce jour d’information sur le déroulement des travaux de la LSP ; une déclaration de Mme Marisol Touraine, qui est l’une de nos Ministres de tutelle¹, est attendue dans les prochains jours

A. MARTIN : Il n’est pas prévu que le groupe de travail s’étende sur la durée. L’échéance du premier trimestre prochain pourrait être envisageable, en tenant compte, bien entendu, de l’évolution des éléments de contexte.

C. BELLIN précise que le calendrier du groupe de travail du FFAS pourrait aussi évoluer suite aux déclarations de la Ministre de la Santé.

Cécile RAUZY (ANIA) : Il faudrait également tenir compte des travaux de l’ANSES en cours sur la révision des repères de consommation du PNNS, dont les résultats de devraient être rendus publics à la fin de l’été.

Jean-Louis BRESSON (personnalité qualifiée) confirme que ce sont bien les échéances fixées au groupe de travail de l’ANSES.

A. MARTIN : Le groupe de travail de l’ANSES est chargé d’apporter un éclairage scientifique, de constituer une bibliographie et de modéliser la révision de repères de consommation. Il n’est pas chargé de sélectionner, parmi les repères, ceux à communiquer au public, la manière de les communiquer ou encore le niveau de détail à transmettre aux consommateurs. C’est pourquoi de nouveaux travaux, en lien avec l’Inpes et le ministère de la santé, seront nécessaires à l’issue des travaux du groupe de l’ANSES. Ce groupe de travail, s’il reste un élément de contexte important, l’est quand même moins que les autres. La requête du ministère de la Santé demandant la révision des bases scientifiques des repères du PNNS date de plus d’un an. Pour y parvenir, cinq (bientôt six) sous-groupes de travail ont été mis en place : un est consacré aux valeurs de référence utilisées pour faire toutes les modélisations des futures préconisations ; un deuxième concerne la répartition des macro-nutriments ; le troisième traite des problèmes de biodisponibilité ; le quatrième est relatif aux liens entre nutriments, aliments et santé ; le cinquième concerne la catégorisation des aliments ; le sixième sous-groupe, qui va être mis en place prochainement, a pour objet la répartition, le fractionnement de l’alimentation et les préconisations relatives aux repas.

JL. BRESSON ajoute qu’il existe également un groupe sur l’activité physique.

Carole GALLISANT (SNRC) : Le GEM-RCN² travaille à l’élaboration de fiches synthétiques plus facilement utilisables par le public (professionnel) auquel ses recommandations sont destinées. Il serait plus judicieux d’attendre que tous les groupes de travail qui viennent d’être mentionnés soient terminés. Faute de quoi, le GEM-RCN devra sans doute recommencer ses travaux.

¹ Pour rappel, outre le ministère de la santé, le CNA est sous tutelle des ministères chargés de la consommation et de l’agriculture.

² GEM-RCN : Groupe permanent d’étude des marchés de la restauration collective et de nutrition.

V. BELLEMAIN propose de mettre en relation Paulette VARENNES-AUTIN, responsable du GEM-RCN, avec **JL BRESSON**, en sa qualité de président du groupe de travail de l'ANSES.

4/ Tour de table : présentation des structures participantes, attentes.

- Collège des consommateurs et usagers :

V. BELLEMAIN : 5 associations de consommateurs et d'usagers, sur les 9 membres du CNA, sont inscrites.

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur) : **Dominique LASSARRE** est excusée. Elle a demandé au Secrétariat du CNA de souligner le rôle d'éducation du consommateur de l'ADEIC. Mme LASSARRE est universitaire et sociologue.

AFOC (Association Force ouvrière consommateurs) : Florence DURBECQ est également excusée. Elle a envoyé une contribution par mél : « L'AFOC a été créée en 1974 par la Confédération Force Ouvrière, après avoir fondé, dans les années 1950, l'ORGEKO, en interprofessionnel avec d'autres confédérations syndicales salariées (la CFTC, la CGC et l'UNAF pour les familiaux). Depuis 1974, l'AFOC reste attachée à l'interprofessionnel. Son organisation reprend celle de la confédération, avec une AFOC nationale et une par département. Le réseau comprend une majorité de bénévoles et quelques rares salariés. FO, comme l'AFOC, sont intéressées par le thème de la politique nutritionnelle. Ces associations souhaitent informer les salariés et les consommateurs sur le contour de cette politique désormais inscrite dans la loi. Or, la définition même du concept de politique nutritionnelle leur apparaît floue. L'AFOC attend du groupe de travail qu'il en précise le vocable, à l'instar de ce qui se fait dans les autres groupes de travail, afin qu'un vocabulaire commun puisse être adopté par tous. La politique de l'AFOC est de conseiller au consommateur de manger de tout, en quantité raisonnable, en privilégiant les produits locaux et de saison. L'AFOC se demande si ses recommandations sont conformes à la politique nutritionnelle française. L'association défend également l'idée que le prix de l'alimentation doit être abordable, ou tout au moins accessible au plus grand nombre, tout en défendant les signes de qualité. Réservée sur les auto-contrôles des professionnels, l'AFOC voudrait encore croire aux contrôles diligentés par les pouvoirs publics. Elle s'inquiète de la réduction des effectifs des agents de l'État affectés à ces contrôles, qu'ils soient de la DGAL ou de la DGCCRF.

L'association n'est pas, de prime abord, hostile au rapport du Pr Hercberg, qu'elle a découvert à l'occasion de la séance plénière du CNA. Elle a néanmoins été désappointée de ce que d'autres organisations de consommateurs semblaient avoir été consultées. L'idée selon laquelle les consommateurs seraient capables de s'enquérir d'un seul coup d'œil des valeurs nutritionnelles de plats préparés séduit l'AFOC. Le système proposé dans le rapport va plus loin que le système britannique, en ce sens où les progrès apportés à la qualité des produits seront visibles. Bien entendu, l'association ne maîtrise pas encore parfaitement ce nouveau système et souhaiterait se l'approprier. »

A. MARTIN précise que le groupe de travail s'intitule « politique nutritionnelle » et non pas, par exemple, « politique alimentaire » ou « politique de sécurité », ce qui exclut certains thèmes de son champ. La question de la compatibilité de recommandations, telles que celles données par l'AFOC, avec la politique nutritionnelle gouvernementale fait partie des éléments qui seront discutés.

Le **CNAFAL** (Conseil National des Associations Familiales Laïques) sera représenté par **Jean-Luc FLINOIS**, excusé.

Association Familles Rurales : Michel PILLON : Deux représentants sont inscrits au groupe de travail : **Anne LEGENTIL**, ingénieure, et **Michel PILLON**, plus impliqué concernant des aspects sociétaux. Familles rurales regroupe 2500 associations en France, auxquelles adhèrent 180 000 familles. La structure comprend 45 000 bénévoles.

La politique nutritionnelle française ne doit pas oublier le secteur rural. Les ruraux qui souffrent d'obésité peuvent avoir de sérieuses difficultés à sortir de leur village afin de se mettre en phase avec les plans proposés par le gouvernement. Même si le problème de l'obésité est grave, il est important d'essayer de conserver le plaisir lié à l'alimentation.

L'**UFC-Que Choisir** (Union fédérale des consommateurs) sera représentée au sein du groupe de travail par **Olivier ANDRAULT**, absent.

- Collège des producteurs agricoles :

APCA (Chambres d'agriculture France) : **Guillaume CLOYE** est excusé.

FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) : **Annick JENTZER** fait part de certaines inquiétudes des producteurs agricoles vis-à-vis de la future loi de santé publique. Leurs préoccupations portent principalement sur la stigmatisation possible de certains produits ainsi que sur l'efficacité de certaines des mesures résultant de la loi. Ces mesures pourraient être contre-productives dans un contexte français axé sur le plaisir de manger et la convivialité. Les repères nutritionnels proposés paraissent trop stricts, voire culpabilisants dans certains cas. Ils semblent difficilement compatibles avec la restauration de la confiance entre les différents maillons de la chaîne alimentaire. Les débats du groupe de travail devraient être dépassionnés afin de pouvoir apporter un éclairage objectif sur l'efficacité des mesures proposées par le gouvernement, leurs bénéfices et les risques qui y sont associés. Il serait intéressant d'avoir des retours sur les outils de politique nutritionnelle mis en place dans d'autres pays.

A. MARTIN : Le PNNS, qui existe depuis plus de 10 ans, a-t-il eu des effets concrets sur les producteurs agricoles ?

A. JENTZER : Il est normal qu'il y ait des repères dans le PNNS. La question reste de savoir comment les utiliser pour faire passer les préconisations, directement sur les produits, auprès des consommateurs.

A. MARTIN : Le CNA a toujours prôné une politique alimentaire qui permette un lien étroit entre la politique nutritionnelle et la politique agricole. Or, actuellement ces deux politiques sont, dans l'ensemble, pilotées de façon disjointe. Leurs objectifs peuvent sembler contradictoires, c'est pourquoi il est très difficile de les faire converger. La Finlande est un exemple intéressant, car des efforts économiques ont été faits afin d'aider les producteurs à mettre en place de nouveaux types de cultures. L'agriculture de ce pays est néanmoins moins diversifiée, compte-tenu du climat, que celle de la France.

JL BRESSON : Ces initiatives ont eu pour origine des pétitions de citoyens et de professionnels de santé.

- Collège de la transformation et de l'artisanat :

ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) : **Cécile RAUZY**, souligne que, depuis la création du PNNS il y a 13 ans, l'ensemble des acteurs de l'industrie alimentaire a fait beaucoup d'efforts pour s'y conformer. Des résultats concrets sont observables, tels la signature de Chartes d'engagement de progrès nutritionnel. Des travaux de reformulation de produits industriels ont été réalisés. Des rapports récents de l'ANSES ont d'ailleurs montré une baisse importante de la teneur en sel de certains groupes d'aliments (moins 20 % par exemple pour les plats cuisinés). La création de l'OQALI est également une action réussie dans le domaine nutritionnel. Cet outil, comme les Chartes d'engagement, fonctionne sur le principe d'un engagement volontaire des acteurs économiques. Aujourd'hui, 100 % des secteurs industriels sont suivis par l'OQALI. Les progrès réalisés en France depuis la création du PNNS sont salués par le reste du monde. L'OMS a souligné que la politique nutritionnelle française a permis de stopper la croissance de l'obésité. Les acteurs de l'industrie alimentaire s'inquiètent du constat, formulé par le Pr Hercberg, de l'échec de la politique qu'il a mise en place ces 13 dernières années avec le PNNS. La future loi de santé publique risque de retourner à une vision très médicalisée de l'alimentation et à une stigmatisation de certains produits. Cette loi pourrait fragiliser notre modèle alimentaire national, synonyme d'une certaine exception française, et renforcer les craintes des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation. Le CNA, qui se donne pour mission de ré-enchanter l'alimentation, doit pouvoir prendre position afin d'éviter que seuls certains points de vue soient entendus.

A. MARTIN : Ces informations scientifiques objectives relatives aux évolutions nutritionnelles seront-elles reprises dans le rapport du FFAS ?

C. RAUZY communiquera au FFAS un document présentant l'évolution de la composition nutritionnelle des aliments, qui synthétise des données issues des différents rapports de l'ANSES, des *monitoring* des Chartes d'engagement et, de manière plus générale, de l'ensemble de la profession – auxquelles s'ajoutent des données issues de l'OQALI.

C. BELLIN : La qualité de l'offre alimentaire est un sujet que le FFAS prévoit d'aborder, en tenant compte à la fois du point de vue réglementaire et de celui des Chartes d'engagement privées.

Brigitte LAURENT, responsable de la nutrition et de l'évaluation sensorielle chez Nestlé France, représente également l'ANIA. En complément de ce qui a été dit par C. RAUZY, il convient de souligner le travail qui a été effectué en matière d'information du consommateur, notamment sur l'emballage. Les engagements volontaires pris par les industriels il y a plusieurs années apportent des informations aux consommateurs via l'étiquetage nutritionnel, qui va devenir obligatoire à la fin de l'année. Les mentions se recentrent autour des notions de portion ou de place de l'aliment dans l'équilibre du repas.

Les études consommateurs faites par les entreprises ont mis en évidence une évolution des attentes qui, auparavant axées vers une approche fonctionnelle de la santé (protéines, vitamines, glucides), se tournent davantage vers la nature des ingrédients. Les consommateurs sont beaucoup plus attentifs à la liste et à l'origine des ingrédients, ainsi qu'à l'aliment en tant que tel. Or, l'approche du rapport Hercberg reste très attachée aux nutriments. Aux vues de ces évolutions, le fait que le groupe s'intitule « Politique nutritionnelle » est déroutant. Il serait judicieux de définir ce terme.

C. BELLIN : Il est essentiel de s'attacher à la notion « d'aliment » plutôt qu'au terme de « nutrition ».

A. MARTIN : Le but premier du PNNS était de s'intéresser aux aliments. Les nutriments n'étaient initialement que des aspects techniques à destination des professionnels rédacteurs du PNNS. Lors de la révision de l'étiquetage nutritionnel, l'idée avait été lancée de rédiger un *Guide de l'étiquetage à destination du consommateur*. L'étiquetage nutritionnel qui se met en place échouera comme le précédent s'il n'est pas accompagné de mesures des pouvoirs publics facilitant sa compréhension.

Le groupe de travail du CNA compte parmi ses membres des sociologues et des économistes. Ce ne sont donc pas des questions relatives aux nutriments *stricto sensu* qui vont intéresser les participants au groupe. Le périmètre du groupe va devoir être délimité par les membres.

Magali BOCQUET est directrice nutrition au sein d'**Alliance 7**, fédération de syndicats représentant des industriels du secteur de l'épicerie sucrée. Alliance 7 est également concernée par la nutrition spécialisée : les aliments destinés aux enfants en bas âge, aux personnes âgées ou dénutries, aux allergiques ou aux intolérants.

En France, comme ailleurs, se côtoient des populations dites « courantes » et des populations dites « spécifiques ». Le système nutritionnel doit tenir compte de ces populations vulnérables aux exigences alimentaires spécifiques. Aujourd'hui, il est recommandé de ne pas manger trop gras, or les études disponibles montrent que les apports en matière grasse des enfants sont devenus insuffisants, les mères leur faisant adopter leur propre régime alimentaire. Pour compléter les propos tenus précédemment relatifs à l'alimentation des personnes « courantes », un certain nombre d'études prône une vigilance sur la manière dont les produits sont consommés ; le pain ou la salade, par exemple, ne sont pas forcément mangés natures mais accompagnés d'autres produits. L'éducation ne doit pas concerner que le produit en lui-même. Elle doit intégrer des recommandations sur les portions ou sur la façon de manger les produits. C'est la raison pour laquelle le système proposé par le Pr Hercberg inquiète les industries alimentaires. Il s'avère trop réducteur pour répondre à l'objectif final qui est d'éduquer chacun sur la façon de s'alimenter qui lui convient en propre, selon sa physiologie ou son état.

A. MARTIN : Le règlement européen concernant l'alimentation de ces populations particulières est en cours de révision. Certaines catégories sont vouées à disparaître afin de ne conserver que les principales. Ne resteraient que les DDAP (« denrées destinées à une alimentation particulière »), les catégories liées à l'alimentation infantile, les produits à fin médicale et sociale et, éventuellement, certains produits très spécifiques. Le reste relèverait de la réglementation générale, ce qui donnerait plus de marge aux acteurs mais induit des inquiétudes compte-tenu des résultats des évaluations sur les allégations.

JL BRESSON signale qu'il existe un avis de l'EFSA sur ce sujet.

A. MARTIN : Le fait que la nouvelle réglementation européenne semble exclure l'alimentation infantile de son champ d'application est un point positif.

La **CGAD** (Confédération générale de l'alimentation en détail), représentée par **Sandrine BIZE**, est une organisation interprofessionnelle qui représente 300 000 entreprises de l'artisanat alimentaire (bouchers, boulangers, pâtisseries...), du commerce de proximité (épiceries indépendantes, primeurs...) et de l'hôtellerie-restauration (l'UMIH et le SYNHORCAT font partie de la CGAD). La confédération représente généralement des petites entreprises de moins de 10 salariés.

L'approche défendue par la CGAD est tournée vers une alimentation de qualité en matière de produits et d'ingrédients. Le plaisir lié à l'alimentation est également un concept important pour la confédération, par opposition à une « nutrimentalisation » de l'aliment. L'approche développée par le PNA, qui dépasse l'aspect strictement médical de l'alimentation, est soutenue par la CGAD. La structure s'oppose à tout système qui stigmatiserait les aliments. La communication médiatique sur les bienfaits des régimes alimentaires particuliers, tels que ceux excluant la viande ou le gluten, provoque des inquiétudes au sein des organisations professionnelles. Elles sont contraintes de publier régulièrement des articles afin de préciser les cas dans lesquels de tels régimes alimentaires sont préconisés.

L'information et l'éducation des consommateurs, dès le plus jeune âge, afin que chacun puisse faire des choix éclairés, sont des thématiques essentielles. Elles permettent d'éviter des systèmes d'étiquetage des

aliments, plus drastiques, qui reviendraient à interdire la consommation de certains aliments. Une signalétique rouge sur un aliment va, dans l'esprit du consommateur, être synonyme d'interdit, de danger. Il en résulte un risque de perte de variété. Les professionnels ont travaillé à l'amélioration de la qualité des produits alimentaires. Les accords collectifs qu'ils ont signés ont principalement concerné les secteurs de la boulangerie et de la charcuterie (ce dernier étant partagé avec l'industrie du fait de l'existence d'un Code d'usages). La CGAD développe des outils concernant la nutrition à destination des chefs d'entreprises et salariés du domaine de l'alimentation en détail. Les professionnels du domaine s'inquiètent du devenir de leurs métiers suite au projet de LSP et des annonces visant directement certains de leurs produits. La notion de fréquence de consommation devrait être prise en compte par le corps médical, les produits alimentaires ne devant pas tous être traités de la même façon.

A. MARTIN : Le poids d'autres considérations dans les recommandations alimentaires est un point essentiel. Il existe actuellement un courant de recherche traitant de la question de l'impact environnemental des consommations, et donc des recommandations alimentaires. Les travaux du FFAS envisagent-ils d'aborder cette question d'un point de vue scientifique ?

C. BELLIN : Le thème n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour des travaux du FFAS.

A. MARTIN : Il est indispensable de séparer l'expertise scientifique des recommandations, lesquelles doivent tenir compte d'autres aspects que l'évaluation ou les références nutritionnelles. Selon que l'on recommande de consommer une portion entière ou une demi-portion de viande à chaque repas, l'impact environnemental ne sera pas le même. Ces questions transversales sont assez nouvelles et donc pas encore ancrées dans l'esprit des nutritionnistes. La fragilité de leurs bases de références nutritionnelles est d'ailleurs frappante. Celles-ci contrastent les certitudes selon lesquelles chaque individu devrait atteindre ces références nutritionnelles quoi qu'il arrive.

JL BRESSON cite la présentation de Christine Cherbut, directrice scientifique du département alimentation humaine de l'INRA, démontrant que notre mode de production alimentaire actuel est condamné, à court terme, pour des raisons d'environnement. Est-ce que les membres du groupe de travail doivent prendre ces éléments en considération ?

A. MARTIN : Les « Journées aliments et santé », qui se tiennent à La Rochelle les 18 et 19 juin 2014, ont pour thème principal celui de l'innovation durable. Si les membres le considèrent utile, la question pourrait être abordée par le groupe de travail du CNA.

Le **SYNABIO** est représenté par **Maria PELLETIER**, absente.

Coop de France est représentée par **Yvette SOUSTRE**, directeur nutrition au CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière) et **Olivier De CARNE**. Coop de France rassemble environ 2 800 entreprises du secteur alimentaire (lait, fruits et légumes, viande, céréales, pain), soit 40 % de l'industrie agroalimentaire française. Y. SOUSTRE rejoint les positions exposées précédemment. Coop de France est très liée à l'amont de la filière, c'est-à-dire aux produits peu transformés. Les professionnels s'inquiètent des mesures gouvernementales envisagées qui, par le passage qu'elles opéreraient du volontariat à la réglementation, stigmatiseraient un certain nombre de produits. Certains produits, du fait de leur certification ou labellisation, ne pourront pas changer. La situation risque de devenir paradoxale si l'étiquette de ces produits fait à la fois mention de signes de qualité et d'une pastille rouge.

- Collège de la distribution :

La **FCD** (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) est représentée par **Émilie TAFOURNEL** et **Pierre DE GENESTEL**.

É. TAFOURNEL approuve ce qui a été dit précédemment. Les craintes des professionnels de la distribution sont identiques à celles des autres secteurs : stigmatisation et médicalisation de l'aliment. La confidentialité des travaux intermédiaires du CNA est indispensable, car le CNA permet à l'ensemble d'échanger de manière assez libre, indépendamment du secteur d'activité. La distribution est bien souvent associée à la seule notion de produit préemballé ; or chaque point de vente propose des produits bruts (fruits et légumes, poisson, viande, produits de boulangerie...). Les points de vente sont des lieux où des actions concrètes peuvent être menées pour transmettre des messages aux consommateurs. Les professionnels de la distribution ont ainsi devancé l'entrée en vigueur du règlement INCO en mettant en place, de façon volontaire, des déclarations nutritionnelles sur les produits. Certains ont développé, avec l'aide des associations de consommateurs, leurs propres systèmes de symboles nutritionnels.

P. DE GENESTEL (Auchan, président du comité qualité de la FCD) : La schématisation et la simplification à

outrance ne fonctionnent pas. Ce n'est, en effet, pas la première fois qu'un tel système serait utilisé et qu'il échouerait. L'éducation des consommateurs est un point important. Au-delà des informations que peuvent apporter les professionnels, le système éducatif doit intégrer cette dimension, sans quoi la politique nutritionnelle ne pourra se développer.

É. TAFOURNEL : Les consommateurs plébiscitent les systèmes tels que ceux proposés par le Pr Herberg, ce qui n'est pas étonnant, car il s'agit de la seule proposition concrète à ce jour. Il serait intéressant de prendre en compte les premières études publiées sur l'impact de l'utilisation du système des « feux tricolores » dans les pays l'ayant imposé.

C. BELLIN souligne que ces questions vont être étudiées par le FFAS.

A. MARTIN : Ce qui se rapproche le plus du système des « feux tricolores » est le Nutripass d'Intermarché.

CGI (Confédération française du commerce inter-entreprise) : **François FRETTE** : La CGI est composée de 56 fédérations du commerce de gros. Elle couvre un secteur employant 1 million de salariés avec un chiffre d'affaires de 700 milliards. La branche dédiée à la consommation alimentaire emploie 180 000 personnes, son chiffre d'affaires s'élève à 12 milliards.

Les membres de la CGI refusent d'être des « zootechniciens des consommateurs ». Le syndicat prône le plaisir lié à l'alimentation. Les produits, notamment ceux disposant de signes de qualité, jouent un rôle fondamental, puisqu'ils portent les territoires sur lesquels ils sont produits. Le PNNS a insisté sur la nécessité d'une alimentation variée et mis un frein à sa médicalisation. Les réformes actuellement envisagées auraient des effets économiques pervers, comme le montre la contribution que la chambre syndicale des distributeurs automatiques a transmis à la CGI (il a été proposé à ces professionnels d'installer des fontaines à eau dans les stations de métro alors que les distributeurs automatiques vendent des bouteilles d'eau). En outre, le risque que les produits bruts soient stigmatisés est important.

- Collège de la restauration :

AGORES (Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale) : **Christophe HEBERT** est excusé.

SNARR (Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide) : **Sébastien PERROCHAIN** : Le SNARR représente la restauration française offrant au consommateur un service rapide. Les préconisations du rapport Herberg suscitent l'étonnement. Ces mesures entraîneraient des dérives fonctionnelles de l'alimentation, rappelées à plusieurs reprises par les intervenants précédents. La médiatisation du débat essaie de construire un « consensus scientifique » en faveur des marqueurs coloriels, alors que les scientifiques, majoritaires, qui s'opposent à ces mesures ne sont pas entendus. Les Pr. Lecerf ou Laplace, par exemple, devraient être entendus. Il semblerait, d'après les premiers retours d'expérience, que les bénéfices attendus du système d'étiquetage anglo-saxon ne soient pas au rendez-vous. Comme il a été dit précédemment, le groupe doit pouvoir bénéficier d'une bibliographie précise sur le sujet. La création un système simplifiant par le bas l'alimentation, en amalgamant les différents circuits de distribution, interpellerait les professionnels. Les Français se nourrissent à 86 % à leur domicile ; la restauration hors foyer ne constitue que 14 % de leur alimentation. La restauration se caractérise par un moment de commensalité, un moment de plaisir. Les restaurateurs sont plutôt contributeurs au bon modèle français, ils ne devraient pas être stigmatisés auprès des consommateurs.

Le législateur reconnaît deux types de restauration hors foyer : la restauration collective et la restauration commerciale. Les deux étant distinctes, on ne peut pas parler de « restauration collective de type fast-food »³. Les restaurateurs, au même titre que les producteurs et les distributeurs, ont pris des engagements sur la base du PNNS. Mc Donalds est d'ailleurs le premier à avoir fourni une information nutritionnelle volontaire aux consommateurs, dès 2006.

SNRC (Syndicat National de la Restauration Collective) : **Carole GALISSANT** : Le SNRC touche un large public, de la petite enfance aux personnes âgées. Le syndicat représente la restauration collective concédée, qu'il s'agisse de petites sociétés de restauration ou de d'entreprises de taille importante. En règle général, ce sont surtout des petites structures qui sont représentées, au contraire de l'a priori souvent véhiculé. Le SNRC fait avant tout de la restauration sociale, la restauration collective constituant une forme d'aide alimentaire majeure à l'heure actuelle, qu'il s'agisse du domaine scolaire, de celui de la santé, du milieu carcéral ou encore du monde de l'entreprise.

Depuis la mise en place du PNNS, des avancées ont été constatées en restauration collective,

³ Termes utilisés dans le rapport du Pr Herberg.

principalement dans le monde de l'éducation. Les cahiers des charges des entreprises de restauration scolaire se sont professionnalisés et leur technicité a augmenté. Le monde de l'entreprise, de même que celui de l'éducation, est porteur aujourd'hui, car il est beaucoup plus protégé. En revanche, le monde de la santé connaît un certain retard, l'assiette n'étant pas au cœur du soin dans les cahiers des charges. Les politiques du domaine de la restauration (environnement, PNA, nutrition) doivent converger afin d'éviter les confusions. Les clients du SNRC ont d'ailleurs d'importantes difficultés à rédiger des cahiers des charges cohérents. Autre point primordial pour le SNRC : la transmission du savoir culinaire ne doit pas être oubliée. Outre la nutrition, c'est surtout le plaisir gustatif sur lequel il faut s'appuyer, et ce même dans des secteurs très particuliers, comme le milieu carcéral.

Le **SYNHORCAT** (Syndicat Français de l'Hôtellerie, des Restaurateurs, des Cafetiers et des Traiteurs) est représenté par **Bruno BAZI**, absent.

UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière) : **Jean MATHIEU** : L'UMIH représente la restauration commerciale classique, gastronomique, qui s'inquiète de l'abondance d'informations qui pourrait tuer l'information. Si l'on veut éduquer le consommateur pour qu'il équilibre son alimentation, il faut lui transmettre une information claire, simple, qui n'abuse pas des termes scientifiques. La restauration gastronomique compte parmi ses clients des « professionnels du repas », dont la mission est de séduire la clientèle autour d'un repas : elle a su évoluer et fournit des repas équilibrés, de façon à accueillir quotidiennement ces « professionnels du repas ».

A. MARTIN travaille depuis une dizaine d'années avec le groupe Accor, aujourd'hui Edenred, autour d'un programme, franco-français à l'origine, devenu le programme européen « Food ». La Commission européenne a considéré ce programme comme un véritable succès.

- Collège des personnalités qualifiées :

Jean-Louis BRESSON est pédiatre à l'Hôpital Necker-Enfants malades et professeur de nutrition à l'Université Descartes. Il préside le groupe de travail Anses sur la mise à jour des repères du PNNS. Cette révision est soumise à plusieurs types de contraintes : celles liées aux besoins et celles relatives aux liens qui existent entre la consommation de certains aliments et la santé. Les différents groupes de travail du PNNS tentent de construire des recommandations diététiques (*Food Based Guidelines*) avec pour objectif de rester aussi proche que possible de l'alimentation moyenne de la population. L'idée est que les recommandations qui ressortiront de ce travail soient aussi réalistes que possible, afin qu'elles aient une chance d'être appliquées par les consommateurs.

François COLLART-DUTILLEUL est professeur de droit à l'Université de Nantes. Le programme international de recherche qu'il dirige, intitulé Lascaux, traite de la sécurité alimentaire internationale, qui inclut les questions de nutrition. Il pourra être utile pour assurer la cohérence des actions entreprises en France avec les exigences internationales. Lorsque l'on modifie la réglementation, on doit également prendre en compte les conséquences en termes de distorsion de concurrence. Les mesures envisagées sur le plan national se doivent de respecter les barrières tarifaires, sous peine de sanctions de l'Union européenne ou des organisations internationales. En tant que directeur du programme Lascaux, François COLLART-DUTILLEUL est chargé de contribuer à l'animation scientifique du pavillon français à l'Exposition universelle de Milan et de veiller à ce que les décisions prises au niveau national ne court-circuitent pas, de manière négative, des événements internationaux comme celui-ci. Le discours tenu à Milan au nom de la France ne doit pas, en effet, être compromis dans nos pratiques.

A. MARTIN : le groupe abordera très certainement des questions de réglementation. Plus particulièrement, la question de savoir si l'on est arrivé à un équilibre entre les outils incitatifs volontaires et le domaine de la réglementation.

V. BELLEMAIN : L'expertise de François COLLART-DUTILLEUL sur la définition d'un certain nombre de termes ou de périmètre pourra s'avérer très utile.

F. COLLART-DUTILLEUL : Les membres du groupe vont sans doute avoir à définir le terme « d'aliments », les règles n'étant pas les mêmes en matière de restauration collective, individuelle, d'aliments préemballés ou de produits bruts. Il appartiendra au groupe de travail de veiller à la définition que l'autorité de la concurrence française donne des différents marchés. Certaines règles de concurrence couvrant un marché se révéleraient être des distorsions de concurrence si elles étaient appliquées à un autre marché.

Jean-Pierre CORBEAU, Professeur de sociologie de l'alimentation à l'Université de Tours, est excusé.

Daniel NIZRI est médecin à l'assistance publique et professeur de cancérologie à la faculté de médecine

Pierre et Marie Curie. Il a rejoint le ministère de la Santé afin de participer à la mise en place de plans de santé publique (dont les plans cancers successifs). Il fait aujourd'hui partie de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), en tant que président du comité d'évaluation pour l'attribution du logo PNNS. C'est à ce titre que la DGS lui a proposé de rejoindre le CNA. En plus de ces missions, Daniel NIZRI travaille sur un thème relatif à l'absence d'impact des plans de santé publique sur les populations en cours de fragilisation ou en état de fragilité sociale. Ces sujets étaient difficiles à aborder en l'absence d'accord entre les parties prenantes sur la population concernée. Depuis la crise économique, les acteurs se sont accordés pour considérer que quelque 30 % de la population était concernée. Les conclusions du rapport du Haut Conseil de Santé Publique de janvier 2009 ont révélé que les mesures mises en œuvre profitent essentiellement à la part de la population qui n'en a pas besoin, et non aux 30 % des plus démunis. Les cancérologues s'intéressent également à la prévention dans l'optique de réduire le nombre de cancers. La nutrition est un facteur de prévention, peu importe l'âge. Les personnes âgées peuvent voir leur qualité de vie s'améliorer en adoptant une certaine conduite alimentaire. Outre l'amélioration de la qualité de vie, Daniel NIZRI partage les avis exprimés dans les interventions précédentes : le plaisir, l'éducation, l'information ou encore l'incitation sont des facteurs importants dans le domaine de l'alimentation.

Daniel NIZRI travaille également sur un thème relatif à l'impact de toutes les mesures françaises abouties ou en cours sur le système de protection sociale. Les Français sont très attachés à leur système de protection sociale et à ses fondamentaux (on cotise selon ses moyens et l'on reçoit selon ses besoins), tels qu'ils sont issus du Conseil National de la Résistance. Ils ne seront pas remis en cause. D'où une forte interrogation aujourd'hui sur l'augmentation des coûts de la santé (au sens OMS du terme) et donc sur l'impact sur les populations cibles, familles et tout particulièrement celles en situation de fragilité sociale et entreprises. Tôt ou tard, les prélèvements vont à nouveau augmenter. Ces évolutions vont, à terme, jouer un rôle conséquent dans la fragilisation des professionnels de l'industrie agroalimentaire. En 2012, les défaillances concernent 1435 entreprises de l'IAA dont 1421 de moins de 50 salariés⁴. Or les prélèvements ont augmenté de 0,15 point en 2014 et augmenteront de 0,05 point en 2015, 2016 et 2017 soit 0,3 point entre 2013 et 2017. Afin de ralentir l'augmentation des coûts de la santé et des besoins de financement de la protection sociale, une réflexion commune de tous les acteurs, dans la durée, prenant en compte leurs différentes attentes et contraintes, sur l'intérêt de toutes les propositions de mesures de prévention faites, y compris celles du Pr Hercberg, est donc indispensable.

Jean-Pierre POULAIN, Professeur de sociologie de l'alimentation à l'Université Toulouse II-Le Mirail est excusé.

Claude FISCHLER, sociologue de l'alimentation au CNRS, est excusé.

- Autres structures invitées :

AFDN (Association française des diététiciens-nutritionnistes) : **Brigitte COUDRAY**, membre du comité scientifique de l'ADFN, suivra le groupe en alternance avec **Isabelle PARMENTIER**, présidente de l'ADFN.

Les diététiciens sont environ 6 500 en France. L'AFDN les représente, dans les secteurs de l'hôpital, en libéral, de la restauration collective ou encore dans le secteur agroalimentaire. Outre les consultations, les diététiciens libéraux ont un rôle de formateurs. Ils interviennent également auprès des populations en bonne santé, dans les crèches, les écoles ou les mairies. Concernant la future loi de santé publique l'ADFN est concernée par le positionnement des diététiciens-nutritionnistes en prévention primaire, ainsi que par les mesures relatives à la prise en charge des soins diététiques. L'ADFN souhaite que la politique nutritionnelle s'appuie avec plus de force sur sa composante éducative. L'apprentissage alimentaire est important, il ne faut donc pas se baser uniquement sur des aspects diététiques. Les aspects économiques, en ce qu'ils déterminent les choix du consommateur, ainsi que les aspects sociaux et culturels, sont d'autres leviers sur lesquels il est possible de jouer pour améliorer les comportements alimentaires d'une population. Les diététiciens de l'ADFN souhaiteraient que la politique nutritionnelle soit positive et non pas culpabilisante. Or, sur le terrain, les diététiciens rapportent des dérives de la politique actuelle, qui sont difficilement contrôlables. Ceux travaillant dans les crèches doivent lutter contre les obsessions liées à l'obésité infantile que peuvent avoir certains responsables de crèche ou de structure de petite enfance, auxiliaires de santé ou puériculteurs. Lorsque l'on parle d'alimentation infantile aujourd'hui, ce n'est plus que dans une optique de lutte contre l'obésité infantile. Les matières grasses sont parfois supprimées de l'alimentation des enfants. En milieu scolaire, les diététiciens constatent que les enfants connaissent les messages sanitaires par cœur mais sans en comprendre le contenu. Un enfant peut inscrire au tableau « le Nutella peut faire mourir ». Aujourd'hui, certains individus considèrent que manger rend malade. Il est important pour l'ADFN de faire

⁴ *L'entreprise en difficulté en France*, Deloitte, mars 2013.

passer le message inverse à la population française. Inculquer qu'il n'est pas dangereux de manger est essentiel dans un contexte où se développent les régimes « sans » qui excluent des groupes entiers d'aliments (sans gluten actuellement).

CENA (Club experts nutrition alimentation) : **Marie-Christine LABARTHE** : **Danièle COLLIN**, présidente du CENA, et **Marie-Line HUC** pourront également représenter le CENA. Le CENA est un réseau de diététiciens de terrain travaillant étroitement avec les chefs de cuisine. Ces derniers respectent parfois trop bien les prescriptions nutritionnelles, ce qui les conduit à exclure totalement le sel ou les matières grasses. Or, ce n'est pas la bonne manière d'éduquer les enfants à l'alimentation. Les diététiciens doivent faire face au désarroi des chefs cuisiniers en rappelant qu'aucun ingrédient n'est interdit, que tout est question de portion et de fréquence. Il est essentiel de ne pas trop « nutrimentaliser » l'alimentation. Le rôle du CENA est de faire de l'information, de l'éducation, ce qui peut s'avérer parfois très difficile, lorsqu'il faut lutter contre certains a priori.

C. GALISSANT, en sa qualité de diététicienne, ajoute qu'une autre difficulté tient aux désaccords au sein de la filière médicale. Certains médecins et diététiciens prônent aujourd'hui les bienfaits d'une médicalisation de l'alimentation.

A. MARTIN : Les positions exprimées par le corps médical peuvent être radicalement opposées, ce qui ne peut être évité. L'essentiel est de s'atteler à faire évoluer la majorité des opinions – qui se situe dans la moyenne. Le paradigme de Rose (du nom d'un épidémiologiste anglais) révèle en effet qu'une petite modification sur un grand nombre d'individus peut être plus importante, en santé publique, qu'une modification importante sur un nombre limité.

- Participants de plein droit :

La **Direction générale de l'alimentation** est représentée par **Gwenaëlle BIZET**, chef du bureau du pilotage de la politique de l'alimentation (BPAL). Les interventions de la matinée abondent dans le sens des orientations de la politique publique de l'alimentation, laquelle est d'ailleurs passée en première lecture lors de la présentation de la loi d'avenir pour l'agriculture au Parlement. Son réexamen en seconde lecture devrait avoir lieu prochainement à l'Assemblée puis au Sénat. Si ce groupe de travail porte sur la politique nutritionnelle, le lien entre l'alimentation et la nutrition doit nécessairement être fait. L'alimentation doit être considérée sous toutes ses dimensions. Sa participation au groupe lui permettra d'enrichir le PNA. Certains mots clés peuvent être relevés : modèle alimentaire français, lien producteur-consommateur ou encore nutrition, thème également abordé par la politique publique de l'alimentation.

A. MARTIN : Les actions du PNA sur les accords collectifs résultant de ses deux volets nutrition sont examinés en lien avec la santé. En effet, le Comité d'évaluation des Chartes évalue aussi les aspects nutritionnels des accords collectifs du PNA. L'aspect environnemental, qui est extrêmement important, est en partie pris en compte par la politique publique de l'alimentation.

G. BIZET : La DGAL s'interrogera sur la manière d'enrichir, par leur retour d'expérience et avec les travaux de l'OQALI, les travaux du CNA.

V. BELLEMAIN présente l'équipe du CNA. Marion BRETONNIERE LE DU sera en charge du groupe « Politique nutritionnelle », Cédric LORENZI et Camille HALVORSEN sont stagiaires au CNA.

A. MARTIN préside le groupe « Politique nutritionnelle » depuis ses débuts. Il est professeur de nutrition à la faculté de médecine de Lyon, retraité depuis le mois de septembre dernier. Il a assuré le rôle, jusqu'en 2012, d'expert auprès de l'EFSA, Autorité européenne de sécurité des aliments. Depuis, il préside le Comité européen de l'Autorité et anime le groupe de travail européen sur les valeurs de référence nutritionnelles.

5/ Proposition de méthode de travail

A. MARTIN : Le tour de table a fait émerger certaines thématiques et certaines préoccupations communes.

V. BELLEMAIN : L'une des missions du GT serait de reprendre les recommandations antérieures du CNA liées à la politique nutritionnelle et de les actualiser, en identifiant (i) les recommandations qui ont été suivies d'effet et sont de ce fait devenues caduques, (ii) celles qui sont caduques bien que non traitées, (iii) celles qui ont été suivies d'effet mais restent d'actualité et (iv) celles qui restent pertinentes parce que non traitées à ce jour et qu'il faudrait approfondir. Cette première phase ne sera pas une fin en soi mais, au contraire, une base de réflexion pour le groupe de travail. Elle permettra d'ancrer les réflexions d'aujourd'hui dans les

positions prises depuis 2010 par le CNA.

Le document de 2010 présenté en introduction, qui fait le bilan de 3 avis antérieurs⁵, est à prendre en compte dans son intégralité.

Les recommandations pertinentes contenues dans d'autres documents du CNA ont été rassemblées dans un document préparatoire (diffusé à tous avant la réunion), qui s'appuie sur :

– différents avis du CNA :

- Avis n°72 sur l'aide alimentaire et l'accès à l'alimentation des plus démunis en France (2012) ;
- Avis n°67 relatif à la qualité nutritionnelle, la consommation et la distribution des produits alimentaires « hard discount » et « premiers prix » (2010) ;
- Avis n°66 et 68 : Comment cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? (2010 et 2011) ;
- Avis n°64 sur l'éducation alimentaire, la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires (2009) ;
- Avis n°58 de 2007 traitant des allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires ;
- Avis n°47 de 2004 concernant la restauration scolaire (avis révisant ceux antérieurs).

– les productions suivantes :

- note du CNA : « Contribution à la conception du volet législatif de la politique publique de l'alimentation dans le cadre de l'élaboration de la LAAF » (3 avril 2013) ;
- résolutions issues du colloque du CNA du 11 juin 2013 « Ré-enchanter l'alimentation ? » ;
- document de travail : « Éléments recueillis dans le cadre des réponses des membres du CNA au questionnaire du 18/02/2013 et relatifs à des thèmes spécifiques de la PPA » (4 avril 2013) ;
- la prise de position du CNA en faveur du maintien des textes réglementaires relatifs à l'équilibre nutritionnel des repas en restauration scolaire (lettre au Premier Ministre du 17 avril 2013).

Dans ce document préparatoire, les recommandations n'ont pas été ventilées par thèmes, dans l'attente du choix de la méthode de travail par le groupe. En revanche, le Secrétariat du CNA a travaillé en parallèle à l'identification des thèmes pouvant être abordés. Il serait sans doute intéressant de suivre la même méthode que celle utilisée en 2010 : désigner une (ou deux) personne(s) par thème, pour préparer l'actualisation des recommandations. Bien entendu, chaque binôme recevra l'appui du Secrétariat du CNA. La séance d'aujourd'hui pourrait servir à identifier les thèmes dans lesquels ventiler les recommandations. Pour rappel les thèmes de 2010 étaient les suivants :

- les enfants de moins de 3 ans et leurs parents ;
- les milieux scolaires et périscolaires ;
- l'activité physique et sportive ;
- la formation ;
- l'offre alimentaire ;
- la recherche ;
- les outils à mettre en œuvre, notamment le PNNS et le PNA qui était en projet à l'époque.

A. MARTIN : En 2010, le groupe avait également abordé les aspects liés à l'équilibre, l'incitation et la réglementation.

La base de travail était très concrète. Un tableau avait été préparé pour faciliter le travail de chacun : les recommandations pouvant être faites sur chaque thème, les mesures qui ont été suivies, celles qui manquent et la façon dont l'appréhension du thème pourrait évoluer compte tenu de l'évolution du contexte...

⁵ Avis n°49 : La politique nutritionnelle ; Avis n°54 : La prévention de l'obésité infantile ; Avis n°55 : Propositions de mesures pratiques pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de l'obésité infantile.

V. BELLEMAIN : Nous proposons, pour 2014, les thèmes suivants :

- L'activité physique et sportive, bloc traité par les groupes de travail d'autres organismes, notamment l'ANSES. Il conviendrait d'examiner la façon dont les recommandations antérieures du CNA s'articulent avec le groupe de travail de l'ANSES et le travail réalisé en la matière par le PNNS.
- l'éducation / la transmission / la formation ;
- l'information (aux consommateurs) ;
- la communication, bloc pouvant ou non faire l'objet de divisions ;
- les milieux scolaires et périscolaires ;
- l'enseignement ;
- la restauration collective. (ce thème peut être amalgamé aux deux précédents) ;
- la jeunesse ;
- les enfants de moins de 3 ans et leurs parents ;
- l'obésité infantile ;
- les populations précaires / défavorisées ;
- la justice sociale, thème qui pourrait être rapproché du précédent ;
- l'offre alimentaire ;
- la qualité nutritionnelle ;
- les alimentations particulières ;
- la valorisation de l'alimentation, visant à ré-enchanter l'alimentation ;
- la recherche ;
- les outils à mettre en œuvre, bloc cohérent avec le précédent et pouvant de ce fait en être rapproché.

A. MARTIN : L'approche du CNA sera différente de celle de l'ANSES, quoi qu'il arrive, puisqu'il ne s'agira pas pour les membres du CNA d'aborder la question d'un point de vue scientifique. L'évaluation ne pourrait-elle pas être rattachée à la recherche et inscrite de façon formelle dans les thèmes ? Les enquêtes INCA et ENNS sont intermédiaires, car elles fournissent des données sur lesquelles les chercheurs peuvent s'appuyer, mais elles jouent également un rôle d'évaluation des résultats du PNNS notamment.

JL BRESSON : Le terme d'évaluation doit impérativement figurer parmi les thèmes proposés.

A. MARTIN : Les populations précaires et défavorisées constituent un axe fort du PNNS 3. Ce thème est délicat, car, comme l'a rappelé Daniel NIZRI, les mesures profitent davantage à ceux qui n'en ont pas besoin. L'enjeu est de savoir comment toucher ceux qui en ont réellement besoin. Ce ne sont pas forcément la formation ou l'étiquetage nutritionnels qui permettront d'atteindre cet objectif. Ce thème rejoint très certainement celui de la justice sociale.

F. FRETTE : L'objectif vise à appréhender la manière de mettre en œuvre, en pratique, les diverses recommandations. Or, dans la liste, les cibles et les recommandations sont mélangées. On ne parle pas de circuit.

C. RAUZY : Ne serait-il pas judicieux de reprendre, en les retravaillant, les 7 thématiques de 2010, qui avaient fait l'objet d'une réflexion approfondie ? Un ou deux thèmes supplémentaires pourraient, bien entendu, être ajoutés. En 2010, une personne s'était portée volontaire pour chaque thème et avait rempli un tableau, préparé à l'avance, sur le sujet traité avant de le présenter au groupe pour discussion.

A. MARTIN : Ceci est tout à fait envisageable. Le thème « offre alimentaire », par exemple, regroupe tout à la fois la qualité nutritionnelle et ses évolutions, les Chartes d'engagement, la publicité ou l'étiquetage.

Le thème des enfants de moins de 3 ans et leurs parents est important mais il ne sert à rien de travailler dessus s'il n'a pas connu d'évolutions significatives depuis 2010.

M. BOCQUET : La directive sur l'alimentation des enfants de moins de 3 ans est en pleine évolution. Une étude importante, relative aux évolutions des comportements des parents et des enfants, va voir le jour

avant la fin de l'année. Ce thème mérite donc d'être abordé par les membres du groupe.

V. BELLEMMAIN : La répartition des recommandations entre les différents thèmes sera forcément imparfaite, car les recouvrements sont inévitables.

L'impact de l'utilisation des poussettes peut, par exemple, relever du thème activité physique ou de celui des enfants de moins de 3 ans.

V. BELLEMMAIN propose d'organiser une prochaine réunion autour de la contribution des 3 sociologues de l'alimentation inscrits au groupe de travail (Jean-Pierre Corbeau, Claude Fischler et Jean-Pierre Poulain). Le groupe pourrait ainsi bénéficier d'une base partagée d'analyses sociologiques. Le travail sur l'actualisation des recommandations antérieures du CNA et l'avancement des travaux du FFAS permettront aux membres, lors de la prochaine réunion, d'avoir une meilleure visibilité sur les conclusions potentielles du groupe. La prochaine réunion aura sans doute lieu courant octobre.

A. MARTIN : Les contributions sociologiques doivent être complétées par des contributions économiques.

C. GALISSANT confirme que les contributions économiques peuvent apporter un véritable plus. À titre d'exemple, la restauration scolaire pourrait être remise en cause du fait de difficultés de financement par certaines collectivités.

A. MARTIN : Les populations défavorisées ont été beaucoup évoquées. Or, les aspects économiques sont très importants en la matière. Les aspects économiques incluent l'influence des prix ou des taxes. L'aspect sociologique est davantage centré sur une certaine vision du consommateur.

C. BELLIN : Le FFAS travaille, pour l'état des lieux, avec des économistes de l'INRA, ainsi qu'avec des sociologues (Olivier Hallé, Louis-Georges Soler).

A. JENTZER : Le groupe de travail ne devrait pas se priver d'auditions au prétexte qu'elles vont être intégrées dans l'étude du FFAS. Les auditions constituent une base de réflexion permettant de cadrer les débats du groupe.

A. MARTIN approuve ces propositions et demande aux participants des noms de personnes qu'il serait indispensable d'auditionner, comme cela se fait couramment dans les groupes de travail du CNA.

Le site de la mission Agrobiosciences a publié récemment des écrits de sociologues, répondant à un article du Canard Enchaîné. Les positions défendues étaient intéressantes.

A. JENTZER cite le Pr Lecerf, dont les avis sont opposés à ceux de Serge Hercberg.

É. TAFOURNEL : Un tour de table des différents ministères de tutelle, après les annonces de la ministre de la Santé, serait intéressant.

A. MARTIN : Une intervention des ministères pourrait en effet apporter des éclaircissements. Néanmoins, la situation est généralement inversée : ce sont les ministères qui formulent une demande au CNA. Mais si les annonces de Mme Touraine sont très précises, il serait avantageux qu'un représentant intervienne devant le groupe afin de les lui présenter de façon plus détaillée.

S. PEROCHAIN : Les enjeux dont F. COLLART-DUTILLEUL a fait part, concernant le droit de la concurrence, sont fondamentaux. Le groupe doit être éclairé à ce sujet, notamment s'agissant du rôle de la DGCCRF, de la DGAL et de la DGS.

Il serait par ailleurs intéressant que les professeurs Lecerf ou Laplace, qui s'étaient opposés publiquement au rapport Hercberg, interviennent devant le groupe du CNA.

A. MARTIN : Si les opposants au rapport Hercberg sont invités, il serait également judicieux de recueillir les propos du Pr Hercberg dans un souci d'équilibre (même il s'est déjà exprimé devant le CNA lors d'une séance plénière).

V. BELLEMMAIN : Une synthèse objective des arguments « pour » et des arguments « contre » est nécessaire, elle pourrait être faite par écrit dans un document qui servirait de première base au groupe de travail. Le CNA pourrait chercher d'éventuelles propositions alternatives consensuelles.

B. COUDRAY : Un représentant du Programme alimentation et insertion (PAI), piloté par Marianne Storogenko, pourrait être auditionné sur les populations à petit budget, pour mieux saisir la façon dont les représentants du PAI gèrent le PNNS auprès de ces populations.

Y. SOUSTRE : Une contribution écrite sur les aspects réglementaires de la politique nutritionnelle pourrait être demandée à M. COLLART-DUTILLEUL.

V. BELLEMMAIN : Concernant la suite des travaux : le Secrétariat va faire une synthèse des débats de ce jour et produire une nouvelle liste de thèmes. Il proposera des binômes pour prendre en charge chacun des thèmes ainsi identifiés (suivi des recommandations antérieures du CNA et actualisation). La méthode de travail des futurs binômes suivra le modèle de 2010.

- Une prochaine réunion, dont la date n'est pas encore fixée, porterait sur des questions de sociologie et d'économie, et une autre sur le lien des populations précaires avec les recommandations nutritionnelles et l'alimentation en général.
- D'autres propositions seront faites en fonction des évolutions du contexte dans les semaines à venir.

Remarque : Certaines propositions du Pr Hercberg, notamment les codes couleurs, sont au cœur de toutes les préoccupations. La présentation du Pr Hercberg devant le CNA plénier et le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur le site internet du CNA.

A. MARTIN rappelle aux membres qu'ils peuvent envoyer ultérieurement, par mèl, toutes propositions et contributions. Il remercie les participants pour leur présence et leur implication.

ANNEXE 1

PARTICIPANTS A LA REUNION DU VENDREDI 13 JUIN 2014

Président	Ambroise MARTIN	présent
Secrétariat interministériel		
CNA	Véronique BELLEMAIN	présente
	Marion BRETONNIERE LE DU	présente
	Cédric LORENZI (stagiaire)	présent
	Camille HALVORSEN (stagiaire)	présente
(1) Consommateurs et usagers		
<i>ADEIC</i>	<i>Dominique LASSARRE</i>	<i>excusée</i>
<i>AFOC</i>	<i>Florence DUBERCQ</i>	<i>excusée</i>
<i>CNAFAL</i>	<i>Jean-Luc FLINOIS</i>	<i>excusé</i>
Familles Rurales	<i>Anne LEGENTIL</i>	<i>excusée</i>
	Michel PILLON	présent
UFC-Que Choisir	Olivier ANDRAULT	
(2) Producteurs agricoles		
<i>APCA</i>	<i>Guillaume CLOYE</i>	<i>excusé</i>
FNSEA	<i>Étienne GANGNERON</i>	<i>excusé</i>
	Annick JENTZER	présente
(3) Transformation et artisanat		
ANIA	Cécile RAUZY	présente
	Brigitte LAURENT	présente
COOP DE FRANCE	<i>Olivier De Carne</i>	<i>excusé</i>
	Yvette SOUSTRE (CNIEL)	présente
CGAD	Sandrine BIZE	présente
<i>SYNABIO</i>	<i>Maria PELLETIER</i>	<i>excusée</i>
(4) Distribution		
CGI	<i>Alexia FROMANGER</i>	<i>excusée</i>
	Michel-Laurent PINAT	
	François FRETTE	présent
FCD	Émilie TAFURNEL	présente
	Pierre DE GENESTIER	présent
(5) Restauration		
<i>AGORES</i>	<i>Christophe HEBERT</i>	<i>excusé</i>
SNARR	Bérénice CHARLES	
	Marie-Hélène BRARD	présente
	Sébastien PEROCHAIN	présent

SNRC	Carole GALISSANT	présente
SYNHORCAT	Bruno BAZI	
UMIH	Jean MATHIEU	présent
(7) Personnalités qualifiées		
Personnalités qualifiées	Jean-Louis BRESSON	présent
	François COLLART-DUTILLEUL	présent
	<i>Jean-Pierre CORBEAU</i>	<i>excusé</i>
	Daniel NIZRI	présent
	<i>Jean-Pierre POULAIN</i>	<i>excusé</i>
	<i>Claude FISCHLER</i>	<i>excusé</i>
(9) Participants de plein droits		
MAAF, DGAL	Gwenaëlle BIZET	présente
INVITES PERMANENTS		
FFAS	Constance BELLIN	présente
(X) AUTRES STRUCTURES		
AFDN	Brigitte COUDRAY	présente
Alliance 7	Magali BOCQUET	présente
<i>APPIC Santé</i>	<i>Landy RAZANAMAHEFA</i>	<i>excusée</i>
CENA	Danièle COLIN	
	Madame LABARTHE	présente

ANNEXE 2

DOCUMENT DE TRAVAIL pour la réunion du 13 juin.

THEMES EVENTUELS

Rappel : thèmes de l'Avis de 2010 :

Les enfants de moins de 3 ans et leurs parents

Les milieux scolaires et périscolaires

L'activité physique et sportive

Formation

Offre alimentaire

Recherche

Les outils à mettre en œuvre

Liste de thèmes potentiels pour 2014 :

- L'activité physique et sportive
- Éducation / Transmission / Formation
- Informations (aux consommateurs)
- Communication
- Les milieux scolaires et périscolaires
- Enseignement
- Restauration collective
- Jeunesse
- Les enfants de moins de 3 ans et leurs parents
- Obésité infantile
- Populations précaires / défavorisées
- Justice sociale
- Offre alimentaire
- Qualité nutritionnelle
- Alimentations particulières
- Valorisation de l'alimentation
- Recherche
- Les outils à mettre en œuvre